

RAPPORT FINAL
CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
ET LA RECONSTITUTION
DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE

présenté à

Madame Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales et des Régions

par

Louis Sexton
Nancy Lavoie

Membres du Comité de transition

28 septembre 2005

Québec le 28 septembre 2005

Madame la Ministre,

Le Comité de transition de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, soumet son rapport final contenant les informations qui complèteront le décret de constitution de la Municipalité de Grosse-Île et celui de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Ce rapport est pour nous l'occasion de faire le point sur le travail restant à accomplir.

Nous croyons avoir réussi à nous acquitter d'une grande part des responsabilités liées à notre mandat, incluant la préparation du premier budget. Au moment d'écrire ces lignes, le Comité a procédé à l'attribution des postes pour le partage des ressources humaines à l'exception de celui de secrétaire administrative qui fait l'objet d'un affichage externe.

Dans le dernier droit qui débute, la tâche principale consiste à assister la présidente d'élection dans ses fonctions.

Concernant le partage des ressources matérielles, Grosse-Île n'ayant à son actif aucun véhicule et aucune autre bâtisse que l'ancien bureau municipal, il reste le partage du matériel à l'usage du Comité de transition. De plus, nous espérons munir Grosse-Île d'un immeuble convenable pouvant accueillir les bureaux municipaux.

Nous procéderons aux formations du personnel, à l'achat des logiciels et aux mises à jour du matériel informatique. Les bureaux du Comité seront fermés et le matériel démenagé en décembre.

Madame la Ministre, soyez assurée que nous saurons nous acquitter des dernières tâches à accomplir avec efficacité et disponibilité et dans le souci de fournir à la communauté de Grosse-Île les outils nécessaires à leur vie municipale.

Recevez nos salutations distinguées.

Louis Sexton, président
Nancy Lavoie, membre et secrétaire du comité

Voici donc nos recommandations finales pour la préparation du décret de reconstitution de Grosse-Île et de celui de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

GROSSE-ÎLE

1. Décret de reconstitution

La municipalité est une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Le territoire de la municipalité est celui dont la description, jointe en annexe, a été faite par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

La première séance du conseil de la municipalité se tiendra au 214, Route 199 à Grande-Entrée.

L'équipe de travail sera composée de la directrice générale et greffière, madame Janice Turnbull, nommée le 9 août, elle sera assistée de mesdames Mireille Chevarie, technicienne comptable, Marlene Boudreault, coordonnatrice/animatrice et technicienne de gymnase ainsi que Tracey Clark, préposée à l'entretien ménager, à l'entretien des bâtiments et journalière et finalement, la personne qui aura obtenu le poste de secrétaire administrative.

La municipalité est réputée avoir obtenu une reconnaissance en vertu du deuxième alinéa de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2. Décret d'agglomération

En ce qui a trait au décret d'agglomération, nous comprenons que ses diverses dispositions traduisent un nouveau fonctionnement à établir qui respecte l'esprit des lois 9 et 75 et qui nous l'espérons permettra une collaboration efficace pour le bien de la communauté de tout l'archipel.

Aux fins de constituer le conseil d'agglomération, le conseil de la municipalité centrale est formé des membres qui y ont été élus et du maire de la municipalité reconstituée.

Le maire de la municipalité centrale est le président du conseil d'agglomération et le greffier sera monsieur Jean-Yves Lebreux, greffier de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

3. Le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Les voies de circulation suivantes constituent le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération : (des cartes sont en annexe)

- Secteur Grosse-Île : aucun.
- Secteur Havre-aux-Maisons : chemin de la Pointe-Basse, chemin des Échoueries, chemin des Montants et une partie du chemin de la Dune-du-Sud.
- Secteur Havre-Aubert : chemin de la Montagne, chemin de l'Étang-des-Caps, chemin d'en Haut et chemin du Sable.
- Secteur de l'Île Centrale : chemin des Caps, chemin Noël, chemin Poirier, chemin du Gros-Cap, chemin de la Belle-Anse, chemin du Phare et le bout du chemin de l'Étang-du-Nord menant au Complexe de la Côte.

4. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Consécutivement à la décision de maintenir Cap-aux-Meules au sein de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le Comité de transition ne recommande aucun ajout à la liste de l'annexe de la Loi 9, qui se lit comme suit :

- Piscine régionale;
- Corporation culturelle Arrimage;
- Programme Villes et villages d'art et de patrimoine.

5. Partage des actifs et des passifs

Actifs

L'ancien bureau municipal situé au 246 sur la route 199, selon l'acte de vente du 16 novembre 1982, la désignation correspond à une partie du lot UN subdivision du lot originaire numéro VINGT-QUATRE (24-1 Ptie) du cadastre de Grosse-Île et portant le numéro de matricule 01023 0275 53 0566 devient la propriété de la municipalité reconstituée.

Après les discussions en cours avec la municipalité centrale, Grosse-Île obtiendra une partie du matériel acheté pour les travaux du Comité, principalement les postes informatiques suffisants pour doter le personnel du mobilier et de l'équipement qui leur seront nécessaires.

Grosse-Île redevient propriétaire du matériel lui ayant appartenu avant la fusion. Le journal «First Informer» bénéficie du prêt d'un bureau et de 5 chaises. À Havre-aux-Maisons sont entreposés les équipements suivants :

- Téléphones
- Ventilateurs (2)
- Distributeur d'eau
- Chaises en cuir noir (10)
- Chaises en cuir bourgogne (2)
- Machine à écrire
- Bureau noir
- Étagère noire
- Étagère blanche
- Armoire en chêne
- Étagère en chêne
- Bureau en chêne
- Chaise de bureau bourgogne
- Lampe de bureau bourgogne
- Protecteurs de plancher (2)
- Bureau d'ordinateur
- Étagère
- Mâts pour drapeau
- Podium
- Classeur
- Lumières d'urgence (5)
- Extincteurs d'incendie (2)

À Grande-Entrée, Grosse-Île possède actuellement :

Chaises de bureau (2)
Coffre-fort
Classeurs (2)
Imprimante
Télécopieur
Table à imprimante

Tout document de la municipalité qui était, avant sa constitution, propriété de la Municipalité de Grosse-Île, devient la propriété de la municipalité reconstituée.

Passifs

Les tableaux en annexe au présent rapport présentent le partage de la dette. Dans le cadre de la reconstitution de la Municipalité de Grosse-Île, les dettes seront réparties en trois catégories :

- Celles qui relèvent du conseil ordinaire de la municipalité centrale (tableau 1) ;
- Celles qui relèvent du conseil de la Municipalité de Grosse-Île (tableau 2) ;
- Celles qui relèvent du conseil d'agglomération (tableau 3) ;

La directive ministérielle sur le partage de l'actif et du passif prévoit que les dettes contractées par la Municipalité actuelle des Îles-de-la-Madeleine, entre la date du regroupement et le 1^{er} janvier 2006, et qui portent sur des compétences d'agglomération relèveront du conseil d'agglomération de la municipalité centrale. Les dettes qui portent sur des compétences de proximité seront réparties entre les municipalités selon le bénéfice qu'elles retiennent des biens, services ou activités financés. Pour cette catégorie de dette, le comité a appliqué la directive intégralement.

À l'égard des dettes contractées par les anciennes municipalités avant le regroupement, la directive prévoit que ces dettes demeurent à la charge de ces anciennes municipalités à moins qu'elles n'aient été mises en commun au moment du regroupement, auquel cas elles deviennent des dettes d'agglomération.

En vertu du décret de regroupement, tous les règlements d'emprunt, à l'exception de ceux qui concernent le réseau d'aqueduc et d'égout, ont été mis en commun au moment du regroupement (article 68 du décret 1043-2001 modifié par l'article 3 du décret 593-2002). Par conséquent, à l'égard des règlements qui ont été adoptés avant le regroupement, les règles de financement de ces règlements, telles que modifiées par l'article 68 du décret de regroupement, le cas échéant, continueraient normalement de s'appliquer.

Le comité de transition considère toutefois que cette règle est inappropriée à l'égard de plusieurs règlements d'emprunt qui ont été adoptés avant le regroupement et qui ont été mis en commun. Si une mise en commun de la dette portant sur un ensemble d'équipements ou de biens municipaux pouvait se justifier dans le contexte d'un regroupement de l'ensemble des municipalités de l'archipel, une telle mise en commun peut difficilement être maintenue dans le contexte de la reconstitution d'une ancienne municipalité, particulièrement lorsque ces équipements ou ces biens ne bénéficieront plus directement à la municipalité reconstituée. L'éloignement géographique de la Municipalité de Grosse-Île justifie une dérogation.

Par conséquent, le comité de transition recommande que la Municipalité de Grosse-Île ne participe plus aux dettes qui ont été mises en commun au moment du regroupement à moins que ces dettes ne concernent des biens, services ou activités reliés à une compétence d'agglomération, des travaux effectués sur une voie de circulation du réseau artériel ou un équipement, une infrastructure ou une activité d'intérêt collectif. Les tableaux en annexe font état des dérogations recommandées par le comité de transition à la directive ministérielle.

4. Surplus et déficit

Le surplus réservé de Grosse-Île au 31 décembre 2004 s'élevait à 37 080 \$. Par contre, le déficit accumulé de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine totalisait 264 705 \$. Le surplus pourra fluctuer en fonction du résultat de l'exercice financier 2005, de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

5. Conclusion

Nous soumettons ce rapport final qui contient les recommandations du Comité avec les informations disponibles à ce jour. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes questions concernant la réalisation de notre mandat.

DETTES ATTRIBUÉES À GROSSE-ÎLE								TABLEAU 2
Règlement	Objet	Provenance	Échéance	À rembourser au 31/12/05	Remb capital 2006	Répartition	Référence DPFE	Commentaires
2001-02	Asphaltage de chemins	Grosse-Île	2012	149 900 \$	18 400 \$	100% Grosse-Île	1,3,1	
TOTAUX :				149 900 \$	18 400 \$			

DETTES ATTRIBUÉES À L'AGGLOMÉRATION								TABLEAU 3
								Page 1
Règlement	Objet	Provenance	Échéance	À rembourser au 31/12/05	Remb capital 2006	Répartition	Référence DPFE	Commentaires
92-7	Centre de tri	MRC	2008	179 100 \$	56 800 \$	100% Agglomération	1,2,1,4	
278	Incendie	C.-A.-M.	2016	649 600 \$	43 400 \$	100% Agglomération	1,2,1,1	
00-02	Hon. prof.-Boues de fosses septique (BFS)	MRC	2022	31 775 \$	1 147 \$	100% Agglomération	1,2,1,4	
00-02	BFS honoraires prof. - service de dette	MRC	2022	70 725 \$	2 553 \$	100% Agglomération	1,2,1,4	
01-04	BFS	MRC	2022	276 210 \$	10 013 \$	100% Agglomération	1,2,1,4	
01-04	BFS - service de dette	MRC	2022	614 790 \$	22 287 \$	100% Agglomération	1,2,1,4	
2002-16	PAFREM	Î.-M.	2006	79 278 \$	79 278 \$	100% Agglomération	1,2,1,2	Subvention de 100%
2002-23	Plan directeur d'aqueduc	Î.-M.	2009	52 100 \$	12 200 \$	100% Agglomération	1,2,1,2	
2002-28 /1	Corridor touristique (Phase 1)	Î.-M.	2024	2 259 700 \$	144 000 \$	100% Agglomération	1,2,1,5	Subvention de 90%
2002-28 /2	Corridor touristique (Phase 1)	Î.-M.	2006	179 727 \$	5 000 \$	100% Agglomération	1,2,1,5	A refinancer en décembre 2005
2002-44 /1	Corridor touristique (Phase 2)	Î.-M.	2024	346 500 \$	12 200 \$	100% Agglomération	1,2,1,5	
2002-44 /2	Corridor touristique (Phase 2)	Î.-M.	2006	80 200 \$	2 000 \$	100% Agglomération	1,2,1,5	A refinancer en décembre 2005
2003-08	Cheminée de l'incinérateur	Î.-M.	2018	358 900 \$	21 600 \$	100% Agglomération	1,2,1,2	
2003-27	Achat de machinerie et véhicule	Î.-M.	2014	27 900 \$	2 600 \$	8% Agglomération	1,2,1,2	Camion d'incendie seulement
2004-10	Exportation des déchets	Î.-M.				100% Agglomération	1,2,1,2	Montant à déterminer (appr. 150,000\$)
2004-11	Rénovations de la piscine régionale	Î.-M.	2006	40 600 \$	40 600 \$	100% Agglomération	1,2,1,3	
2004-12	Lieu d'enfouissement technique (L.E.T.)	Î.-M.				100% Agglomération	1,2,1,2	Montant à déterminer (appr. 1,616,891\$)
2005-14	Conteneur en fibre de verre	Î.-M.				100% Agglomération	1,2,1,2	Montant à déterminer (appr. 90,000\$)
TOTAUX :				5 247 105 \$	455 678 \$			
					208 878 \$			Montants des subventions
C.-A.-M. Cap-aux-Meules								
Î.-M. : Îles-de-la-Madeleine					246 800 \$			Dette de l'agglomération

DETTES ATTRIBUÉES À LA VILLE RÉSIDUAIRE COMPÉTENCES DU CONSEIL ORDINAIRE								TABLEAU 1 Page 1
Règlement	Objet	Provenance	Échéance	À rembourser au 31/12/05	Remb capital 2006	Répartition	Référence DPFE	Commentaires
206 / 208 /1	PADEM - égouts	H.-A.	2018	1 179 800 \$	70 700 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	Dérogation recom. par Comité trans. Dérogation recom. par Comité trans.
206 / 208 /2	PADEM - égouts	H.-A.	2019	33 600 \$	1 800 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	
243	PADEM (phase II)	H.-A.	2021	192 800 \$	7 500 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	
173	Travaux infrastructure aqueduc	H.-A.	2007	47 200 \$	23 000 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	
194	Honoraire professionnel - puits	H.-A.	2009	13 500 \$	3 200 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	
207	Puits	H.-A.	2014	212 300 \$	19 700 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	
220	Travaux d'infrastructure	H.-A.	2014	35 600 \$	3 000 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,1,1	
242	Route 199 - Phase II	H.-A.	2021	721 900 \$	51 900 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,1,1	
253	Eaux vives	MRC	2023	26 600 \$	900 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	
01-011	Eaux vives	MRC	2023	45 000 \$	1 600 \$	Secteur Havre-Aubert	1,2,2,1	
2002-10	Route 199 - Phase II	Î.-M.				Secteur Havre-Aubert	1.2.2.3	Montant à déterminer en début 2006
179	Égouts	É.-D.-N.	2016	14 000 \$	1 000 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
207 /1	Égouts	É.-D.-N.	2016	242 500 \$	17 100 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
207 /2	Égouts	É.-D.-N.	2017	8 900 \$	500 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
223 /1	Égouts	É.-D.-N.	2016	188 200 \$	13 200 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
223 /2	Égouts	É.-D.-N.	2017	47 400 \$	2 800 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
250-1	Égouts	É.-D.-N.	2016	835 600 \$	57 300 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
250-2	Égouts	É.-D.-N.	2017	502 000 \$	31 100 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
250-3	Égouts	É.-D.-N.	2017	137 200 \$	8 600 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
250-4	Égouts	É.-D.-N.	2018	223 100 \$	12 600 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
250-5	Égouts	É.-D.-N.	2020	36 500 \$	1 500 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
251-1	Égouts	É.-D.-N.	2016	54 400 \$	3 700 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
251-2	Égouts	É.-D.-N.	2017	28 000 \$	1 700 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
314	Eaux vives	MRC	2023	22 700 \$	800 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	
322	Eaux vives	MRC	2023	55 200 \$	1 900 \$	Secteur Étang-du-Nord	1,2,2,1	

G.-E. : Grande-Entrée
H.-A.-M. : Havre-aux-Maisons

É.-D.-N Étang-du-Nord
H.-A. : Havre-Aubert
Î.-M. : Îles-de-la-Madeleine

DETTES ATTRIBUÉES À LA VILLE RÉSIDUAIRE COMPÉTENCES DU CONSEIL ORDINAIRE								TABLEAU 1 Page 2
Règlement	Objet	Provenance	Échéance	À rembourser au 31/12/05	Remb capital 2006	Répartition	Référence DPFE	Commentaires
197-2	Égouts	Fatima	2018	57 700 \$	3 200 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	
197-3	Égouts	Fatima	2018	20 200 \$	1 000 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	
SQAE-Ar-02	Assainissement des eaux	Fatima	2010	132 566 \$	7 433 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	
196	Unités résidentielles - autres	Fatima	2014	17 883 \$	1 544 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	
634 (AM-09)	Étangs - aérés	C.-A.-M.	2010	106 419 \$	10 602 \$	Secteur Cap-aux-Meules	1,2,2,1	
12	Égouts	C.-A.-M.	2006	2 458 \$	2 458 \$	Secteur Cap-aux-Meules	1,2,2,1	
12	Aqueduc	C.-A.-M.	2006	2 458 \$	2 458 \$	Secteur Cap-aux-Meules	1,2,2,1	
2002-20	Aqueduc du chemin du Quai	Î.-M.	2013	69 300 \$	7 300 \$	Secteur Cap-aux-Meules	1,2,2,3	
279	Eaux vives	MRC	2023	22 000 \$	800 \$	Secteur Cap-aux-Meules	1,2,2,1	
280	Eaux vives	MRC	2023	58 800 \$	2 100 \$	Secteur Cap-aux-Meules	1,2,2,1	
253-1	AIDA - égouts	H.-A.-M.	2015	64 900 \$	4 500 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
253-2	AIDA - égouts	H.-A.-M.	2016	272 700 \$	18 700 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
253-3	AIDA - égouts	H.-A.-M.	2017	69 700 \$	4 400 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
253-4	AIDA - égouts	H.-A.-M.	2018	70 300 \$	4 200 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
283-1	PADEM - égouts	H.-A.-M.	2016	477 800 \$	32 700 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
283-2	PADEM - égouts	H.-A.-M.	2017	513 600 \$	32 200 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
283-3	PADEM - égouts	H.-A.-M.	2019	72 300 \$	3 300 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
283-4	PADEM - égouts	H.-A.-M.	2019	69 800 \$	3 200 \$	Secteur Havre-aux-Maison	1,2,2,1	
284	Branchements d'égouts	H.-A.-M.	2018	9 000 \$	500 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
275	Route 199	Fatima	2006	36 900 \$	36 900 \$	Secteur Fatima	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
267	Chemin Lapierre	Fatima	2020	34 600 \$	1 400 \$	Secteur Fatima	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
284	Eaux vives	MRC	2021	19 900 \$	800 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	
294	Eaux vives	MRC	2023	45 600 \$	1 600 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	
193	Entrées de service	Fatima	2014	91 343 \$	7 882 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	
197-1	Égouts	Fatima	2014	388 873 \$	33 574 \$	Secteur Fatima	1,2,2,1	

G.-E. : Grande-Entrée
H.-A.-M. : Havre-aux-Maisons

É.-D.-N. : Étang-du-Nord
H.-A. : Havre-Aubert

Î.-M. : Îles-de-la-Madeleine
C.-A.-M. : Cap-aux-Meules

DETTES ATTRIBUÉES À LA VILLE RÉSIDUAIRE COMPÉTENCES DU CONSEIL ORDINAIRE							TABLEAU 1 Page 3	
Règlement	Objet	Provenance	Échéance	À rembourser au 31/12/05	Remb capital 2006	Répartition	Référence DPFE	Commentaires
247-1	Puits et raccord	H.-A.-M.	2015	265 700 \$	19 700 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	Dérogation recom. par Comité trans.
247-2	Puits et raccord	H.-A.-M.	2018	43 700 \$	2 500 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
281-1	Travaux d'infrastructures Canada-Québec	H.-A.-M.	2011	70 670 \$	10 286 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,1,1	
281-2	Travaux d'infrastructures Canada-Québec	H.-A.-M.	2012	15 170 \$	1 850 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,1,1	
317	Eaux vives	MRC	2023	22 600 \$	800 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
326	Eaux vives	MRC	2023	43 900 \$	1 600 \$	Secteur Havre-aux-Maisons	1,2,2,1	
001-97	Allée piétonnière	G.-E.	2008	38 171 \$	11 764 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
239	Maison de la culture	H.-A.-M.	2006	43 800 \$	43 800 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
281-1	Divers	H.-A.-M.	2011	24 830 \$	3 614 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
281-2	Divers	H.-A.-M.	2012	5 330 \$	650 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
325	Système de son de l'aréna	H.-A.-M.	2007	26 000 \$	12 600 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
227 / 230	Toiture aréna, salle, garage, mezzanine	Fatima	2018	173 800 \$	9 800 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
247	Travaux de l'aréna	Fatima	2009	58 100 \$	13 600 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
262	Travaux de l' aréna et de la salle	Fatima	2015	143 800 \$	10 400 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
292	Stationnement de l'aréna	Fatima	2011	33 700 \$	4 800 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
234	Centre récréatif	É.-D.-N.	2011	270 200 \$	138 600 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
245	Centre récréatif	É.-D.-N.	2006	19 500 \$	19 500 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
285	Chemin Turjo	É.-D.-N.	2008	18 000 \$	5 700 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
303	Hydro-Québec	É.-D.-N.	2010	160 500 \$	27 900 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
308	Camion volvo	É.-D.-N.	2010	98 800 \$	17 300 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
155	Centre multifonctionnel	H.-A.	2009	111 700 \$	26 100 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
238	Toiture CMF	H.-A.	2009	37 400 \$	8 500 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
240	Garage, camion 95	H.-A.	2009	54 700 \$	12 400 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
7	Asphaltage des chemins	H.-A.	2013	46 900 \$	4 900 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
2002-46	Camion à neige	Î.-M.	2013	63 000 \$	6 600 \$	Secteur Résiduaire	1,2,2,3	

G.-E. : Grande-Entrée
H.-A.-M. : Havre-aux-Maisons

É.-D.-N. : Étang-du-Nord
H.-A. : Havre-Aubert

Î.-M. : Îles-de-la-Madeleine

DETTES ATTRIBUÉES À LA VILLE RÉSIDUAIRE COMPÉTENCES DU CONSEIL ORDINAIRE							TABLEAU 1 Page 4	
Règlement	Objet	Provenance	Échéance	À rembourser au 31/12/05	Remb capital 2006	Répartition	Référence DPFE	Commentaires
235	Piste cyclable	Fatima	2008	17 400 \$	5 400 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
250	Équipement touristique	Fatima	2010	19 483 \$	3 400 \$	Secteur Résiduaire	1,2,1,1	Dérogation recom. par Comité trans.
2002-27	Voirie du chemin de l'Hôpital	Î.-M.	2006	97 137 \$	97 137 \$	Secteur Résiduaire	1,2,2,3	REPIC= Régie de l'eau potable de l'Île Centrale
92-1-1	Aqueduc	REPIC	2016	1 297 200 \$	88 900 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
92-2-2	Aqueduc	REPIC	2019	159 300 \$	8 600 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
96-1-1	Aqueduc	REPIC	2019	189 000 \$	10 200 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
96-1-2	Aqueduc	REPIC	2010	30 000 \$	6 000 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
96-1-3	Aqueduc	REPIC	2021	39 800 \$	1 100 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
01-02	Frais finance règlement 92,2	REPIC	2007	13 200 \$	6 400 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
00-1	Eaux vives	REPIC	2023	32 600 \$	1 100 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
01-1	Eaux vives	REPIC	2023	114 800 \$	4 100 \$	Secteur Île Centrales	1,2,2,2	
2003-27	Achat de machinerie et véhicule	Î.-M.	2014	320 800 \$	30 000 \$	92% Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Retrochargeuse, deux camions
2005-02	Vieux Couvent - Rénovation Quebec	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 80,000\$)
2005-07	Eaux usées - Site de la Cote	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 186,594\$)
2005-10	Renouveau urbain et villageois	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 249,907\$)
2005-11	Renouveau - Marguerite d'Youville	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 169,600\$)
2005-12	Honor. Prof, Travaux chemin Grand Ruisseau	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 300,000\$)
2005-15	Travaux chemins Huet, Redger-Noel, Lapierre	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 150,000\$)
2005-17	Travaux chemin du Grand-Ruisseau	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 11,310,000\$)
2004-14	Manoir Columbien - SHQ	Î.-M.				Secteur Résiduaire	1,2,2,3	Montant à déterminer (appr. 124,383\$)
TOTAUX :				11 851 791 \$	1 239 452 \$			

G.-E. : Grande-Entrée

H.-A.-M. : Havre-aux-Maisons

É.-D.-N. : Étang-du-Nord

H.-A. : Havre-Aubert

Î.-M. : Îles-de-la-Madeleine